

RAPPORT N° 04/5-07
au Conseil Municipal

OBJET

DENOMINATION DU CENTRE MEDICO-SCOLAIRE DU CHAUDRON

Afin de rendre hommage à la mémoire du Docteur Achille BERG et à son action à Saint-Denis, je vous propose de dénommer officiellement le Centre Médico-Scolaire du Chaudron, nouvellement installé à proximité de l'Ecole Michel Debré :

CENTRE MEDICO-SCOLAIRE ACHILLE BERG

Bien connu des Dionysiens, le Docteur Achille BERG est né le 8 décembre 1901 à Sainte Suzanne.

Après des études de Médecine à Montpellier, il revient à la Réunion en février 1928 et ouvre un cabinet de médecine générale à Saint-Denis et une polyclinique en 1935 où il travaille en association avec le Docteur FAUVETTE puis le Docteur LAPIERRE.

De 1932 à 1935, il occupe divers postes dans l'administration, notamment en tant que Médecin de la Section de Chirurgie de l'Hôpital Félix Guyon.

Pendant la guerre de 1939 à 1945, à la demande du Gouverneur, il est mobilisé sur place à la Réunion et occupe divers postes importants dont celui de Professeur à l'Ecole d'Infirmières et Directeur par intérim à la Direction de la Santé.

En 1962, il est nommé à la Présidence du Conseil de l'Ordre des Médecins et occupera le poste jusqu'à sa mort en juin 1976. En 1967, il est fait Chevalier de la Légion d'Honneur.

Marié le 26 décembre 1933 à Paule MARTIN, nièce du Docteur Gabriel MARTIN, le Docteur Achille BERG a été père de sept enfants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE



René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 04/5-07
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 12 novembre 2004

OBJET

DENOMINATION DU CENTRE MEDICO-SCOLAIRE DU CHAUDRON

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 04/5-07 du Député-Maire ;

Vu le rapport Monsieur Serge HOARAU, 7^{ème} Adjoint au Député-Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(5 abstentions - dont une par procuration)**

Approuve la dénomination du Centre Médico-scolaire du Chaudron, comme suit :

CENTRE MEDICO-SCOLAIRE ACHILLE BERG

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 19 NOV. 2004

LE DEPUTE MAIRE

René-Paul VICTORIA

